

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° RCA22 210009

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 1^{er} novembre 2022, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté le règlement suivant :

Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (RCA22 210009)

Ce règlement vise à permettre la mise à jour des bornes de paiement de stationnement et des distributeurs afin de se conformer aux exigences des réseaux de paiement en matière de sécurité, mais également pour permettre un plus grand choix de modes de paiement pour les clients des stationnements tarifés.

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, le tout, conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 7 novembre 2022.

Mario Gerbeau (original signé numériquement)

Mario Gerbeau
Secrétaire d'arrondissement